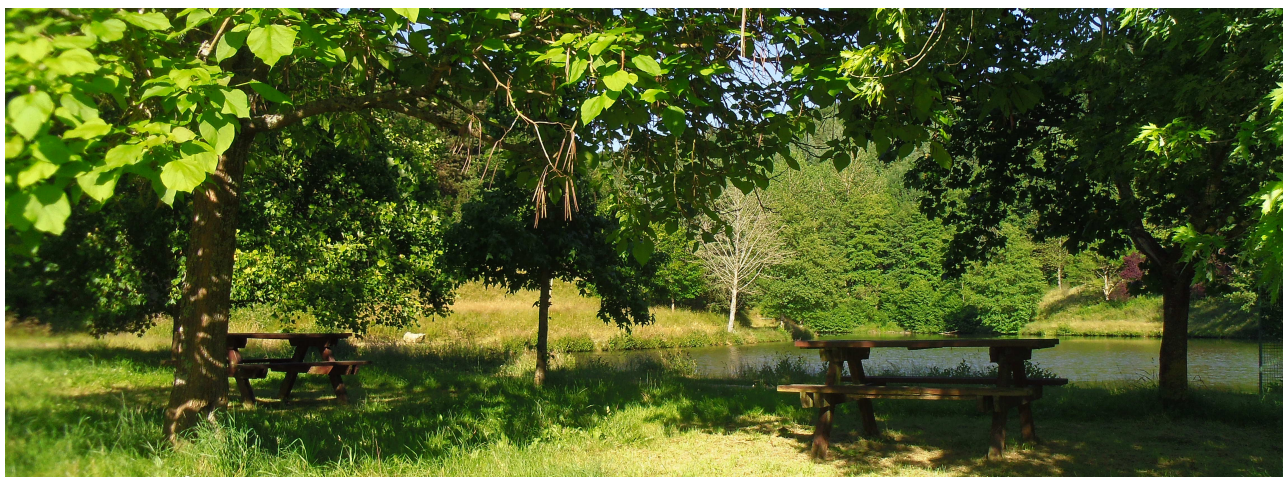




L'ETANG



Le site de l'étang s'embellit grâce au fauchage, nettoyage et travaux de terrassement de la plate-forme contiguë.

Ce travail conséquent est réalisé par l'entreprise BALMONT de Neulise. L'aménagement se poursuivra par le renfort d'une partie de berge après la saison de pêche, une fois le niveau d'eau de l'étang baissé. L'amélioration de cet espace détente profitera à tous, Nérondois, pêcheurs et visiteurs. Il est toutefois regrettable de constater des dégradations qui ont été signalées à la gendarmerie.

L'équipe municipale vous souhaite un bel été.

Le maire, Gérard MONCELON

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
Du VENDREDI 18 MARS 2016 A 20h 00

L'an deux mille seize, le dix huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, E. ZGAINSKI, M. BUSSERY, R. TISSOT, G. NICOLAS, JP. BERNARD, J. PADET

▲ **Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.**

Xavier REYNARD est désigné secrétaire de séance.

▲ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Janvier 2016**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 18 mars 2016**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

▲ **Vote du compte administratif Assainissement 2015 [M49]**

Mr le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, Xavier REYNARD adjoint à la commission finances fait une analyse du compte administratif Assainissement de l'exercice 2015.

Section d'exploitation

Excédent de clôture de l'Ex/ 2014 : 11.085,92 €

Part affectée à l'investissement Ex/15 4.087,87 € (Compte 1068)

Dépenses : 14.732,56 €

Recettes : 30.519,00 €

Excédent de clôture de l'Ex /2015 : 22.784,49 €

Section d'investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2014 : 4.087,87 €

Dépenses : 13.382,49 €

Recettes : 13.052,20 €

Déficit de clôture de l'Ex/ 2015 4.418,16 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif Assainissement 2015.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

▲ **Approbation du Compte de Gestion Assainissement 2015**

La comptabilité de la Mairie est en accord avec celui du compte de gestion du Percepteur

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion Assainissement 2015.

Vote : Unanimité

▲ **Affectation de résultat budget Assainissement 2015**

Investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2015 4.418,16 €

Reste à réaliser dépenses : Néant

Reste à réaliser recettes : Néant

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'Ex/ 2015 22.784,49 €

<i>Besoin total de financement :</i>	4.418,16 €
Décide d'affecter comme suit :	
L'excédent de fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement)	4.418,16 €
Au compte R 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	18.366,33 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat du budget assainissement 2015.

Vote : Unanimité

▲ **Vote du compte administratif communal 2015[M14]**

Mr le Maire quitte la séance du Conseil Municipal, Xavier REYNARD adjoint à la commission finances fait une analyse du compte administratif Assainissement de l'exercice 2015.

Section de fonctionnement

Excédent de clôture de l'Ex/ 2014 :	168.027,24 €
Part affectée à l'investissement Ex/15	47.428,65 € (Compte 1068)
Dépenses :	327.391,38 €
Recettes :	404.524,91 €
Excédent de clôture de l'Ex/ 2015 :	197.732,12 €

Section d'investissement

Excédent de clôture de l'Ex/ 2014	10.390,45 €
Dépenses :	165.539,11 €
Recettes :	132.279,10 €
Déficit de clôture de l'Ex/ 2015	22.869,55 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif communal 2015.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
-----------	------------	----------------	-----------

▲ **Approbation du Compte de Gestion communal 2015**

La comptabilité de la mairie est en accord avec celui du Compte de Gestion du Percepteur.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif communal 2015.

Vote : Unanimité

▲ **Affectation de résultat budget communal 2015**

Investissement

Déficit de clôture de l'Ex/ 2015	22.869,55 €
Reste à réaliser dépenses :	49.288,00 €
Reste à réaliser recettes :	18.172,00 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'Ex/ 2015	197.732,12 €

Besoin total de financement : 53.985,55 €

Décide d'affecter comme suit :

L'excédent de fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement)	53.985,55 €
Au compte R 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	143.746,57 €

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat budget communal 2015.

Vote : Unanimité

▲ **Autorisation de missionner un architecte pour les travaux de mise en sécurité de l'Eglise**

M. J. BOTHERON présente le rapport d'étude du Cabinet « Croisée d'Archi » portant sur la confortation d'urgence des charpentes et des voûtes de l'église SAINT-CHRISTOPHE.

Présente le calendrier de l'opération, dossier de consultation par l'architecte M.GAGNAL.

Réponse des entreprises avant le 2 mai, analyse et notification pour fin avril.

Coût total de la prestation de l'architecte : 8 226 € H.T

Ces travaux de mise en sécurité feront l'objet d'un marché public avec appels d'offres.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de missionner un architecte pour les travaux de mise en sécurité de l'église.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Concernant la Chapelle, les peintures murales du chevet ont été consolidées l'année dernière, dans l'été; mais des remontées capillaires importantes proviennent du pied de mur enterré.

M. J. BOTHERON transmettra le rapport de la restauratrice au cabinet d'architecture, M. G.GAGNAL prendra contact avec Catherine GUYOT de la DRAC.

▲ **Dossier accessibilité – Délibération**

Il est demandé d'approuver la facture du cabinet d'étude OXYRIA portant sur l'étude de faisabilité d'accessibilité des bâtiments communaux, (8 bâtiments et 3 IOP -WC- Cimetière), pour un montant total de 5.095 € H.T

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la facture, étude de faisabilité accessibilité du cabinet d'étude OXYRIA.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Etude changement éclairage public**

M. MOREL présente le devis du SIEL portant sur le remplacement des lanternes à vapeur de mercure situées à la Rivière et sur la RD 83 ainsi que sur la modification des lanternes du bourg en technologie LED. Remplacement complet de 3 armoires de commande + 3 autres à modifier, remplacement des horloges astronomiques.

Le montant de l'investissement s'élève à 70.000 € H.T, soit 38.000 € H.T à la charge de la commune, la différence à la charge du SIEL.

Etalement de l'investissement sur 4 ans ou règlement sur une année si le budget communal le permet.

But : Economiser sur la consommation électrique et sur la puissance souscrite.

• **Projet cimetière**

M. P. MOREL présente au CM, le projet de cavurnes béton appelées aussi casurne, caveautin ou caveau urne. La cavurne funéraire est une fosse en béton, enterrée, destinée à recueillir les urnes des membres d'une famille, elle est installée dans un cimetière sur une concession concédée par la mairie pour une durée à définir. Le projet prévoit 7 cavurnes situées dans le Jardin du Souvenir et du columbarium, 6 autres pourraient éventuellement être réalisées dans la première partie du cimetière au Nord de la Chapelle.

M. P. MOREL contactera le Lycée de Néronde pour la construction de petits murets en pierre.

Dossier à suivre, en attente de devis.

▲ **Dossier maisons en ruine**

M. Le Maire informe que l'entreprise POILANE de Saint-Just-La-Pendue a procédé à la démolition partielle du tènement des trois maisons en ruine situées « ruelle du cuveau ».

Les dernières modalités entre le Notaire et la SPA sont en cours d'achèvement.

La fin des travaux de démolition est prévue dans le courant du printemps.

L'espace municipal ainsi dégagé devra faire l'objet de propositions d'aménagement au Conseil Municipal de la part de la Commission Communale Environnement.

▲ **Dossier COCA**

M. le Maire présente l'étude réalisée par le cabinet OXYRIA en vue de la création d'un parking figurant dans le projet COCA et prévu dans le jardin de l'école publique.

Ce projet a été envisagé afin de permettre aux véhicules transportant les enfants à l'école de stationner hors de la route départementale et d'assurer ainsi une meilleure sécurité aux enfants et parents.

Deux variantes :

1^{er} variante Terrassement à prévoir pour le parking et le chemin , création d'un cheminement piéton sécurisé pour l'accès à l'école publique, clôture doublée d'une haie paysagère à créer entre l'école et le

parking, stationnement PMR (Personne à mobilité réduite), démolition de murs, rampe d'accès avec pente de 15% à profiler et espace vert à aménager.

Pour un montant de : 99.300 € H.T

2^{ème} variante Création d'une simple voie fonctionnant en « arrêt minute » pour la desserte de l'école publique, démolition de murs, rampe d'accès avec pente de 15% à profiler, espace vert à prévoir pour un montant de : 56.900 € H.T

Devant le coût très important des travaux pour la création de ce parking dont par ailleurs l'accès et la situation ne le rendrait pas très fonctionnel, Monsieur le Maire propose d'annuler ce projet et d'étudier une solution alternative.

Celle-ci consisterait à écrouler une partie du mur longeant la départementale appartenant au HLM Grand Jardin.

Le parking créé serait d'un coût moindre et plus adapté à l'usage des parents d'élèves du fait de la proximité de l'école.

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'abandon du projet parking dans le jardin de l'école.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

M. le Maire contactera le Cabinet OXYRIA pour une étude de création d'un parking dans une partie de la propriété H.L.M.

▲ Dossier HLM

M. P. MOREL est chargé de contacter le Service des Domaines pour une évaluation de ce bien en vue d'une éventuelle vente.

Ce bâtiment nécessite un entretien régulier, actuellement des descentes de chenaux ont été remplacées par l'entreprise Vial.

• Travaux voirie Place de la Rivière.

M. J. BOTHERON informe le CM que la canalisation d'assainissement est défectueuse entre le chemin des écluses et la route départementale sur environ 40 mètres linéaires.

Le rapport relate 3 anomalies : Canalisations écrasées – fissurées et diamètre de section non conforme.

La remise aux normes de ce tronçon est indispensable pour le bon fonctionnement des écoulements des eaux usées.

Les entreprises TPCF assainissement et la Société SADE doivent faire parvenir des devis concernant cette partie de réseau.

• Subvention enveloppe cantonale de solidarité 2016

Dans le cadre de la subvention cantonale, M. le Maire présente au CM les devis qui ont été transmis au Conseil Départemental par l'octroi d'une subvention.

Ecole publique	Matériel informatique
Ecole publique	Changement d'une porte (Dans la classe des grands)
Local associatif (ex. Maison Volland)	Remplacement d'une porte fenêtre + une fenêtre + un volet
Salle d'animation rurale	Installation de rideaux roulants
Chapelle	Remplacement d'une zinguerie défectueuse
Mairie	Matériel informatique -Divers

Investissement à prévoir au BP 2016 15.300 € H.T

Après discussion, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'investissement ci-dessus

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

▲ Questions diverses

M. J. BOTHERON présente le rapport du CFPPA de Montravail-Villars [Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole]: Plan de désherbage
Ce rapport est à la disposition des élus en Mairie.

M. BUSSERY informe des projets :

- de renouvellement du matériel informatique à l'école publique. (6 ordinateurs portables – 1 ordinateur portable pour les enseignantes, une imprimante laser...), pour un montant de 4.800 € TTC.

Il est demandé de faire établir un devis comparatif.

- de renouvellement des manuels scolaires d'Histoire/Histoire des arts, Géographie, Logiciels : Eveil à la conscience phonologique – structuration de l'espace et numérotation, pour un montant de 1.000 € TTC.

- Il présente le rapport qu'il a fait afin de rationaliser les divers abonnements téléphoniques à la charge de la mairie et de diminuer ainsi leurs coûts.

- Il prend rendez-vous avec un technicien du service Orange pour étudier les solutions les plus adaptées.

- Il demande au CM de se positionner sur le projet du trompe l'œil (Investissement 23.000 € TTC)

M. X. REYNARD souligne que le projet du trompe l'œil n'est pas une priorité actuellement, qu'il faut avant tout assurer l'entretien des bâtiments communaux (Eglise Saint-Christophe - Chapelle Notre Dame – Réaménagement des toilettes publiques - Accessibilité au PMR ...) ainsi que l'entretien et le renouvellement du réseau d'assainissement vieillissant, une mise aux normes sur une partie du réseau s'impose.

M. le Maire rappelle que le choix des projets à inscrire au dossier COCA dont en outre celui du Trompe l'œil sera fait ultérieurement par le CM en vue d'obtenir les subventions du Conseil Départemental.

M. J.P BERNARD informe que la COBY prévoit le réaménagement de la déchetterie de la Communauté de Communes de Balbigny.

Mme G. NICOLAS souligne que le recensement s'est très bien déroulé avec des agents recenseurs très sérieux et efficaces.

M. P. MOREL propose l'aménagement d'un grand placard avec des étagères pour l'archivage des dossiers dans le bureau de la secrétaire de mairie.

Il informe le CM qu'il a participé à une réunion publique à Fourneaux le 17 Février 2016, organisée par le Syndicat relative à l'élaboration du SCOT Loire Centre. [Schéma de Cohérence Territoriale]

La mise en application du SCOT interviendra le : le 1^{er} janvier 2017

Il faudra prévoir de nouvelles études sur les enjeux agricoles dans la commune de Néronde.

Dans le cadre du regroupement des Intercommunalités, G. PLANCHE informe le CM de la restructuration des Offices de Tourisme en une seule entité. La question est posée du devenir des O.T sur le territoire, des emplois actuels et du rôle incertain des bénévoles ?

Nettoyage de printemps : Rendez-vous le 31 mars 2016 devant la Mairie à 14 Heures. Action conjointe entre le lycée de Néronde et les « Pas Coton ». Tous les bénévoles seront les bienvenus.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

Mardi 12 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 23H 30.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD

Le douze avril deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Néronde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M.Gérard MONCELON, Maire.

Date de convocation : 5 avril 2016

Présents : MMES et MM : Gérard MONCELON, Jean BOTHERON, Pierre MOREL, Geneviève PLANCHE, Michel BUSSERY, Robert TISSOT, Geneviève NICOLAS, Jean-Pierre BERNARD, Jocelyne PADET.

Absents excusés : MM. Xavier REYNARD, Edouard ZGAINSKY

Pouvoirs : M. Xavier REYNARD donne pouvoir à M. Jean BOTHERON

M. Edouard ZGAINSKY donne pouvoir à M. Gérard MONCELON

Secrétaire de séance : M. Jean BOTHERON

Conseil Municipal du 08 mars 2016

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Ordre du jour du C.M. du 12 avril 2016

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des votants : 11 voix Pour**

Vote du budget primitif ASSAINISSEMENT 2016

M. le Maire propose les chiffres constituant le budget primitif 2016, à savoir:

Section FONCTIONNEMENT

- Budget équilibré en Dépenses / Recettes : **37 089 €**

Section INVESTISSEMENT

- Proposition d'inscription du programme suivant :
- renouvellement de 40 m de canalisation unitaire à La Rivière
- Budget équilibré en Dépenses / Recettes : **37 881 €**

Approbation du budget primitif Assainissement 2016 - **Unanimité des votants : 11 voix POUR**

Vote du budget primitif COMMUNE 2016

M. le Maire propose les chiffres constituant le budget primitif 2016, à savoir:

Section FONCTIONNEMENT

Budget équilibré en Dépenses / Recettes : **525 954 €**

Section INVESTISSEMENT

Proposition d'inscription des programmes suivants (hors programme COCA) :

- Église (travaux de mise en sécurité)
- Étude COCA (aménagement du bourg)
- éclairage public (renouvellement complet des lampes pour économiser l'énergie)
- Aménagement espace du cuveau après démolition des maisons en ruine
- Aménagement plate-forme du plan d'eau
- Équipement école (achat de matériels informatiques, renouvellement livres)
- Travaux cimetière (création de cav'urne)
- Stade (poursuite de l'aménagement environnemental)
- Travaux divers sur les bâtiments publics
- Achat de matériel / outillage
- Sonorisation extérieure pour manifestations
- Étude et travaux accessibilité

Tous ces programmes sont adoptés à l'unanimité des votants

Budget équilibré en Dépenses / Recettes : **350 741 €**

Approbation du budget primitif Commune 2016 - **Unanimité des votants : 11 voix POUR**

Vote des taux d'imposition des 4 taxes communales

A l'unanimité des votants : 11 voix POUR, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation en 2016 sur les taux d'imposition des 4 taxes communales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, cotisation foncière des entreprises).

Ces taux d'imposition sont identiques depuis 2014.

Vote des tarifs communaux 2016

Concessions cimetière : (pas d'augmentation)

- Perpétuelles : 300 € / m² Cinquantenaires : 220 € / m² Trentenaires: 160 € / m²

Columbarium – Jardin du Souvenir : (pas d'augmentation)

- Concession de 50 ans pour 1 case : 1 000 €
- Concession de 30 ans pour 1 case : 700 €
- Concession de 15 ans pour 1 case : 500 €
- Dispersion des cendres : 100 €

Redevance Assainissement Collectif

- Prime fixe : 43 € (*pas d'augmentation*)
- m³ consommé : 0,41 € (*augmentation de 0,01 €*)

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

- 1700 € (*augmentation de 100 €*)

Tarifs de location des salles communales**Salle Henri 4**

- Associations de Néronde : 60 € - Associations extérieures : 150 €
- Particuliers habitants Néronde : 200 € (*augmentation de 10 €*)
- Particuliers habitants à l'extérieur de Néronde : 360 €
- Apéritifs : 70 € - Sonorisation : 40 €

Salle d'animation Ancienne Cure : pas de changement

- Associations de Néronde : 30 - Associations extérieures : 100 €
- Particuliers habitants Néronde : 130 €
- Particuliers habitants à l'extérieur de Néronde : 280 €
- Apéritifs : 50 € - Sonorisation : 40 €

Salles annexes Ancienne Cure : mise à disposition gratuite pour le Club du Bon Temps et la bibliothèque.

Salle des Sociétés ,en Mairie : gratuite

Stade des Chassagnes : pas de changement

- Associations de Néronde : 30 € - Associations extérieures : 50 €

Remplacement de la vaisselle cassée dans les salles

- | | | | |
|--------------------|--------|-------------------------------------|--------|
| - Coupelle : | 1,00 € | Verre ordinaire : | 1,00 € |
| - Verre apéritif : | 1,50 € | Verre ballon : | 1,50 € |
| - Coupe : | 1,50 € | Ramequin : | 1,50 € |
| - Tasse : | 1,50 € | Assiette (plate, creuse, dessert) : | 3,00 € |
| - Pot à eau : | 5,00 € | | |

Jardin de la Salle Henri 4

- reconduction de la location à M. Henri Escoffier au tarif annuel inchangé de 35 €

A l'unanimité des votants : 11 voix POUR, le C.M. approuve les tarifs communaux

Automaticité de Fixation des indemnités de fonction des Maires

A compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, l'indemnité allouée aux Maires des communes de moins de 10 000 habitants est fixée automatiquement à son taux maximum sans possibilité de la réduire.

Dans le cas de Néronde, où l'indemnité du maire est inférieure au barème fixé à l'article L.2123-23 du CGCT, le C.M. doit délibérer sur les indemnités de fonction des élus.

- Indemnité du Maire taux maxi : nouvel indice 31
- Indemnité des Adjoints : taux maxi : sans changement indice 8,25
- Indemnité Conseillère Déléguée : sans changement indice 3,95

A l'unanimité des votants : 11 voix POUR, le C.M. approuve ces dispositions cependant décidées par l'Etat.

Renouvellement de la convention ADS (service d' Application du Droit ses Sols)

La commune de Néronde, par délibération en C.M., en date du 23 juillet 2015, a choisi d'adhérer au service

ADS mis en place par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de la Loire).

Cette convention établie pour une année est à renouveler pour que la commune continue à bénéficier du service ADS pour l'instruction des documents d'urbanisme ci-dessous :

- Certificat d'urbanisme de type a (Cua)	coût unitaire	26 €
- Certificat d'urbanisme de type b (Cub)	"	51 €
- Déclaration préalable (DP)	"	90 €
- Permis de démolir (PD)	"	102 €
- Permis d'aménagement (PA)	"	154 €
- Permis de construire (PC)	"	128 €
- Permis de construire spécifique	"	154 €
- Contrôle de conformité	"	154 €
- Gestion recours et contentieux	forfait	1 200 €
- Conseil / Assistance	forfait	450 €

A l'unanimité des votants : 11 voix POUR le C.M. approuve le renouvellement de la convention ADS

Dossier Accessibilité

Suivant les directives de l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public, la commune de Néronde avait chargé le cabinet OXYRIA d'établir le diagnostic accessibilité des bâtiments publics.

Le diagnostic a été effectué sur les bâtiments suivants : l'Ancienne cure, la Chapelle, le Cimetière, l'Ecole, l'Eglise, la Mairie, la Salle Henri 4, les sanitaires publics et les vestiaires du stade.

L'estimation TTC de la mise en conformité, suite au diagnostic, se monte à 15 4980 €.

La commission bâtiments est chargée de rédiger l'agenda de mise en conformité.

Dossier en cours / Questions diverses

J.P. Bernard et R. Tissot

- font le point sur les futurs travaux de la déchetterie de Balbigny
- les employés communaux seront conviés à une information sur la lutte contre l'ambrosie
- les délégués de l'environnement vont participer à une formation à Pinay

G.Nicolas

- souhaite que les prochains budgets soient présentés sous la forme informatique
- a participé avec G.Planche et M.Bussery à la commission enfance/jeunesse de la communauté de Communes de Balbigny dont les points principaux concernaient :
 - La présentation du nouveau coordinateur ;
 - L'évolution des activités des rythmes scolaires ;
 - L'initiation musicale avec les musiciens de Jeux d'Ensemble ;
 - La mutualisation des projets.

M. Bussery fait le point sur ses recherches dans les contrats téléphoniques.

P. Morel signale qu'il a contacté le service des Domaines pour l'estimation du bâtiment HLM.

J. Botheron va contacter le CFA de Montravel pour la présentation du plan de désherbage.

G. Moncelon annonce que la commune a obtenu une subvention de 450 €, de la fondation CNP Assurances pour l'achat d'un défibrillateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Prochaine réunion du C.M. : 03 juin 2016

Le Maire
G. MONCELON

Le Secrétaire de Séance
J. BOTHERON

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Fermeture de la mairie en Juillet et Août

- Le 15 juillet
- Du 8 Août au 26 Août
- Permanences les vendredis 12, 19, 26 Août de 10h à 12h.

Information de la commission environnement : EVITER LES PRODUITS DANGEREUX

Les produits que nous utilisons au quotidien pour le ménage, le bricolage, le jardinage, l'entretien du véhicule contiennent des substances toxiques qui peuvent avoir des conséquences graves à plus ou moins long terme sur notre santé, sur l'environnement voire sur nos équipements d'assainissement.

Après utilisation, ces produits doivent être orientés vers des filières spécifiques, onéreuses. Mais des solutions alternatives plus saines, plus simples, moins coûteuses et tout aussi efficaces existent.

Avant toute utilisation d'un produit dangereux lire l'étiquette et suivre les indications.

Après utilisation ne pas mélanger avec les ordures ménagères ni jeter dans la nature.

Ne pas déverser dans les toilettes, les égouts, évier, nature ou cours d'eau. Ne pas brûler.

Respecter les précautions de dosage

MANIFESTATIONS DU 2ème TRIMESTRE



Repas du club du Bon Temps 22 participants à l'auberge ST Fortunat de Mizérieux. Bonne ambiance ;

Nous avons regretté les absences de Mme PLANCHE et de Monsieur le Maire retenu par des obligations.

Succès de concours de pétanque semi-nocturne le 4 juin au stade, organisé par le Sou des écoles

Laure ISNARD, présidente et Aurélie GEAY vice-présidente remettent les lots aux vainqueurs



**Belle journée pour la Fête de l'école le 26 Juin, il a fait beau, les enfants ont bien dansé.
Merci aux professeurs des écoles et au Sou des écoles pour l'organisation.**



Un grand MERCI à Fred et Babette du bar « le Néronde » d'avoir organisé pour la fête de la musique un super concert qui a rencontré un vif succès.



**Superbe Concert à la chapelle organisé par l'ADN le samedi 2 juillet :
Ensemble « La Finta Pazza » 4 jeunes filles charmantes ont enchanté le public avec
chants, viole de gambe, luth et guitare baroque.**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 3ème TRIMESTRE 2016

Jeudi 14 juillet

Amicale Laïque

Jeu de piste découverte

15 H à l'amicale

Samedi 16 juillet

Société de Pêche

Concours de pêche

9 H pour les enfants

14 H pour les adultes

buvette et repas (réservation au bar)



Samedi 23 juillet

14 H 30

Fête Patronale

Concours de boules carrées

19 H 30 Repas Paella –

Animation par le groupe Terken

Dimanche 24 Juillet

Fête Patronale

11H30 Apéritif offert par la municipalité

16 H Jeux de rues en équipe

19 H Repas dansant

Dimanche 28 Août

Les Amis de Néronde

Vide grenier



Samedi 3 septembre

Banquet des Anciens

Organisé par le CCAS

Samedi 10 Septembre

Voyage

Organisé par les Pas Coton

Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur Néronde.com la commission culture en serait ravie contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication : Commission « Culture et Communication »

si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique

**BONNES VACANCES
A TOUS**



**BEL ETE
A TOUS**